

VOL. XIV

AOUT 1908

N° 8

---

---

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE  
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

---

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

---

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.  
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*



LÉVIS  
PIERRE-GEORGES ROY,  
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

*Sommaire de la livraison de août* : — Le Chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France. Lettres des chanoines Pierre Hazeur De L'Orme et Jean-Marie de La Corne (*suite*), Mgr Henri Têtu. — La famille Jarret de Verchères, François Jarret de Verchères (*suite*). — Réponses : Les ouvrages de Napoléon Legendre. — Le comte de St-Laurent. — Questions.

---

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 44, rue Wolfe, Lévis.

---

**Abonnement - - - - \$2.00 par année.**

---

### PUBLICATIONS RÉCENTES

---

*Projet de colonisation*, par le P. Marcel Martineau, S. J.—Bureaux du "Messager Canadien", rue Rachel, Montréal.

*Les étapes d'une classe au Petit Séminaire de Québec, 1859-1868*, par l'abbé D. Gosselin. S'adresser à l'auteur, à Charlesbourg.

*Les tremblements de terre de la région de Québec*, par Mgr J.-C. K.-Laflamme.

*Review of Historical Publications relating to Canada (1907)*.

*L'abbé Holmes et l'instruction publique*, par l'abbé Auguste Gosselin. Prix \$0.50. S'adresser à l'auteur, à St-Charles de Bellechasse.

*Les champs de bataille de Québec. La voix de l'histoire.*

*Missisquoi county historical Society. Third Annual Report Illustrated.*

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XIV

AOUT 1908

N° 8

---

---

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET  
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-  
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-  
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

L'ABBÉ PIERRE DE GANNES DE FALAISE

(*Suite*)

---

1er mai 1750.—“ Messieurs, Vous aurez sans doute reçu celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire par l'Isle Royale. Je ne vous apprendrai rien de nouveau depuis ce temps-là. Vos sollicitations et les nôtres n'ont produit aucun effet. Il est vrai que j'ai perdu de vue vos intérêts pendant deux mois, ayant été obligé pour affaires de famille d'aller en Province. A mon retour, j'ai trouvé les bureaux de la marine trop occupés aux affaires des colonies ; il n'y a pas eu moyen de les faire réfléchir sur le juste secours que vous leur demandez. Je ne doute point que si Mgr notre Evêque passe en France et qu'il veuille épouser votre cause comme la sienne propre (ce qu'il peut faire sans préjudicier à ses

propres intérêts), il ne vienne à bout de vous obtenir quelque augmentation ; mais ne parlez plus, s'il vous plaît, de faire votre démission de l'abbaye, la chose n'est point proposable, ainsi que je vous l'ai mandé. Je ne vous parlerai point de tout ce qui s'est dit, tant de la part de la Cour que de celle de vos solliciteurs ; il y a apparence qu'ils vous en feront le détail. Je vous exhorterai simplement à la persévérance dans vos poursuites, et lorsque M. l'Evêque sera ici, il verra par lui-même ce qui sera plus convenable de solliciter. Je pense avec fondement que la Cour lui saura bon gré des démarches qu'il pourra faire pour vous.

“ Je vous suis très obligé, Messieurs, d'avoir remis à ma mère le revenu de mon canonicat. Vous me ferez plaisir de le lui remettre encore cette année, si Dieu me l'a conservée. Autrement je vous prierais de me le faire toucher par les Missions Etrangères. Je crois être en sûreté de conscience de l'exiger ; c'est l'avis de mon conseil. J'ai cependant fait la politesse à M. l'Evêque de vouloir bien me décider lui-même sur cet article, ainsi vous pourrez le consulter. Si je gagne mon procès qui doit être jugé dans le mois de juillet prochain, je ne pourrai prendre possession du doyenné et canonicat qu'à Noël, parce qu'il est d'usage dans ces Chapitres de n'y donner entrée qu'à la S. Jean et Noël. Ainsi, en attendant que la cause du Roy soit finie, je n'ai point d'autre titre que celui de chanoine de Québec.

“ N'oubliez point, je vous prie, que personne au monde n'a été plus attaché à votre corps que moi, et je m'en ferai toujours gloire. Vous me devez en retour une part dans vos estimes ; du moins c'est une grâce que je vous demande avec instance, aussi celle de me croire avec respect, etc.....”

On voit par cette lettre qu'il était fortement question d'un voyage de M<sup>sr</sup> de Pontbriand en France. M. De L'Orme écrivait lui-même, le 1er mai 1750, au Chapitre : “ L'on m'a dit (à la Cour) qu'il convenait d'attendre

l'arrivée de M<sup>sr</sup> notre Evêque en France et que sa présence ferait plus que toutes les représentations que nous pourrions faire. Il connaît mieux que personne les besoins de notre Chapitre, aussi bien que ceux du diocèse. Vos mémoires ont été trouvés très bons et l'on pense que la Cour ne peut se dispenser d'y avoir égard de manière ou d'autres. Le nouveau ministre est si accablé d'affaires et si peu, quant à présent, au fait des affaires des colonies, qu'il ne donne ses décisions qu'après bien des examens dont M. le comte de Maurepas n'avait pas besoin ; ce qui fait que, cette année, vous n'aurez aucune décision positive sur les demandes que vous avez faites. Je ne crois pas que MM. les abbés de Pontbriand, de l'Isle-Dieu, Couturier, M<sup>sr</sup> l'ancien Evêque de Mirepoix et M<sup>sr</sup> Dosquet, non plus que la Cour, avec lesquels j'ai eu plusieurs conférences sur votre projet, vous parlent différemment de ce que j'ai l'honneur de vous écrire."

A cette époque, M<sup>sr</sup> de Pontbriand avait tant d'œuvres, tant d'affaires sur les bras qu'il ne pouvait se décider à passer en France. Il écrivait à ses sœurs : "je ne puis dissimuler l'envie que j'aurais de vous voir, mais je vous prie de ne plus parler de mon voyage." D'après les lettres de l'abbé de l'Isle-Dieu et des ministres de Maurepas, Rouillé et Machault, il est certain que M<sup>sr</sup> de Pontbriand était tenu en très haute estime à la Cour et que l'on était heureux, lorsque les circonstances le permettaient, de lui être agréable. Plût au ciel qu'il eût pu se rendre en France et mettre fin par l'autorité de sa présence et de sa parole aux difficultés énormes que nous allons raconter et arrêter le procès qui commençait—pour ne jamais finir—entre son Chapitre et son Séminaire, et assurer à jamais les droits de l'évêque de Québec qui s'y trouvaient intéressés. M. de Gannes défendait, lui, les prétentions de ses confrères avec son zèle accoutumé et il ne manquait pas dans ses lettres de leur donner toutes les

nouvelles qu'il pouvait recueillir. Il écrit, le 20 février 1751, à M. l'abbé Gaillard. <sup>(1)</sup>

“ J'ai été flatté, monsieur et cher confrère, de recevoir de vos nouvelles et de celles du Chapitre ; elles m'ont fait d'autant plus de plaisir qu'elles me sont parvenues le 26 du mois d'août, et que je m'intéresse toujours de plus en plus à tout ce qui regarde mes concitoyens et vous particulièrement. J'ai fait beaucoup de bruit aux Missions Etrangères sur la conduite du sieur Lalanne.... (passage déjà cité page 163). Pour ce qui regarde le Chapitre, je n'y suis pas moins dévoué, quoiqu'il y ait eu quelquefois des gens inquiets et remuants ; grâce au ciel, il n'y en a plus selon toute apparence. A la réception de votre lettre, je l'ai blâmé (le Chapitre) sur ses nouvelles entreprises, parce que selon les connaissances bornées que j'avais de ses droits, je ne le comptais pas assez fondé pour entreprendre tant de choses à la fois ; mais depuis que j'ai vu votre député <sup>(2)</sup>, avec tous vos titres, j'ai tout à fait changé ma façon de penser. Il est certain que l'honneur et votre conscience devaient vous porter à ne point négliger ses charges, devoirs, obligations et droits. Il faut donc que je vous loue et que j'approuve de grand cœur votre entreprise et votre fermeté à la soutenir. Vous ne pourriez même vous dispenser de sacrifier votre propre bien pour une cause aussi légitime.

..... “ Nous n'avons présenté à la Cour que vos titres, une consultation contradictoirement résultée sur les pièces des parties intéressées par MM. De Héricourt, Estève et Simonet, tous trois fameux avocats, qui vous est avantageuse en tous les points, et un petit mémoire respectueux que nous avons fabriqué, les abbés De

---

<sup>(1)</sup> Canadien nommé chanoine le 12 octobre 1749.

<sup>(2)</sup> Le chanoine de la Corne. Je suis forcé d'anticiper un peu sur les événements, pour en finir avec M. de Gannes.

Lorme, Lacorne et moi. Vous ne devez pas douter du zèle avec lequel nous avons secondé l'abbé Lacorne qui se donne des peines infinies et qui en aurait davantage s'il ne nous avait pas pour support, parce que nous sommes un peu plus au fait de la carte.... Je demande en grâce de faire reconduire le sieur Jacrau <sup>(1)</sup> à la cuisine, il ne lui convient point de parler sur des matières importantes. Il s'annonce pour être l'auteur des entrelignes sur la requête que vous avez fait signifier au séminaire. En vérité, il n'a pas le sens commun ; cela me fait peine pour l'honneur des directeurs..."

4 mars 1751 : " Messieurs et très honorés confrères, je ne crois pas devoir entrer en discussion sur la contestation que vous me faites de ma prébende, parce que vous me paraissez subtils pour me surprendre par mes propos. J'aurai simplement l'honneur de vous mander qu'étant très occupé des affaires de notre Chapitre, j'ai envoyé votre consultation en Sorbonne, pour soulager l'abbé Lacorne et ne point me détourner de mes grandes occupations. Votre député vous remettra la réponse des docteurs ; j'ai gardé l'original, mais une copie collationnée par notaire vous suffira pour l'usage que vous en pourrez faire. Je ne m'en suis pas tenu à cela ; je me suis mis en devoir de faire saisir tous les revenus de l'abbaye perçus et à percevoir, jusqu'à ce que mon Chapitre de Québec eût compté avec moi. Là-dessus M. l'abbé De L'Orme, après s'être consulté, a jugé à propos de me délivrer ce qui pouvait m'appartenir, sans préjudicier à mes autres droits, avec la soumission cependant de me rendre comptable. Si vous jugez à propos de me plaider, je vous attends de pied ferme ; mais en bon confrère, je ne vous le conseille pas.

---

(1) Ecclésiastique français, ordonné à Québec en 1726. En 1747, il était supérieur du séminaire, mais il quitta ce poste l'année suivante pour ne plus le reprendre. D'après M. de Gannes, la cuisine lui convenait mieux.

“ Je vous ai mandé, Messieurs, que je ne comptais plus retourner en Canada. Si je ne me suis pas assez expliqué pour mes lettres, nous vous donnerons par la suite un plus ample éclaircissement, peut-être par moi-même, si je retourne en ce pays, ou en justice réglée.

“ J’ai mandé à M. l’Evêque que je lui donnais ma démission pure et simple, mais par quel motif ?— Attendu ma longue absence, le petit nombre de chanoines et pour l’acquit de l’office divin, aimant mieux me trouver dépouillé de tout bénéfice que d’avoir à me reprocher sur cet article. Mais en même temps, je prie mon dit Seigneur Evêque de me conserver la place jusqu’à la fin de l’année, c’est-à-dire au mois d’octobre après les distributions faites. Ainsi suivant le droit que je prétends, l’année 1750 m’appartient de bon jeu.

“ Vous aurez aussi la bonté de me compter 1751, parce que mon Evêque, touché de mon zèle, n’a point accepté cette démission, et il me fait l’honneur de me mander qu’il ne remplira point ma place qu’il ne sache que je suis en paisible possession d’un autre bénéfice. Je lui aurai cette obligation au cas que j’aie le plaisir de revoir ma chère patrie ; je le supplierai de nouveau de me tenir parole et de ne point profiter de ma trop grande facilité.

“ Je vous représenterai, en passant, que l’exposé du Chapitre à mon occasion n’est pas exact ; s’il n’est pas décidé en ma faveur, ce n’est pas la faute des docteurs. Le temps ne me permet pas de répliquer ; car autrement je vous ferais voir clair comme le jour que je suis réellement dispensé d’assister à l’office, suivant le concile de Trente, et que je suis *in casu urgentis necessitatis*. J’ai mis par écrit et en abrégé les raisons légittimes qui me retiennent ici en France, et si vous pouviez faire le miracle de transporter notre Chapitre en deçà des mers, vous verriez que je résiderais. M. l’abbé de l’Orme vous les enverra peut-être.

“ N’ayez point, Messieurs, je vous supplie, trop d’in-

quiétude pour le bon ordre de ma conscience. Je vous suis cependant obligé de la part que vous y prenez, et j'aurai soin qu'elle ne me reproche rien sur la perception des fruits de plusieurs bénéfices qui seraient surtout incompatibles. Jusqu'ici j'ai *jus in re* dans le Chapitre de Québec, et je n'ai que *jus ad rem* sur le doyenné de St-Sauveur, à cause du litige.

“ Je me regarde tellement du diocèse de Québec que dans les suffrages je fais mémoire du patron, je nomme l'évêque à la messe, je prie pour mes confrères et je me livre tout entier aux intérêts qui regardent le corps. On pourra vous en rendre compte. Je vous dirai seulement que nous avons fait approuver votre conduite à la Cour..... (1)

“ Je compte pouvoir vous écrire, lorsque je serai paisible possesseur ; en tout cas, vous en serez informé par M. l'abbé De l'Orme. Vous devez aussi lui rendre justice : c'est un homme qui vous est essentiel et qui travaille plus pour le bien du Corps que pour lui-même. Sa santé est meilleure cette année que les précédentes. Il n'est pas possible que l'on puisse rien ajouter à sa probité. Donnez-vous de garde de prendre le change sur tout ce que l'on pourrait vous dire de contraire sur son compte. Le Chapitre y a déjà été surpris une fois et doit s'en être repenti. Je me recommande à vos prières, etc.”

De son côté, M. de la Corne écrit au Chapitre le 10 février 1761 :

“ Trois docteurs de Sorbonne... nous adjugent sa prébende, disant qu'elle ne lui appartient point. Il a depuis consulté des avocats fort habiles qui la lui attribuent. J'en ai consultés qui jugent également. Il a aussi trouvé plusieurs docteurs qui lui sont favorables. En conséquence, il s'est mis en devoir de faire saisir les

---

(1) Il s'agit du procès entre le Chapitre et le Séminaire, etc., et j'omets ce passage pour ne point répéter. M. de Gannes fait de nouveau l'éloge de l'abbé de la Corne.

revenus de l'abbaye entre les mains de M. de Lorme. Tout bien compensé, nous n'avons pas cru devoir, dans les circonstances présentes, le laisser venir à ce point. Selon les apparences, il nous aurait fait des frais et nous lui aurions payé la prébende. Au reste cela regarde directement M. de Lorme. Je lui ai conseillé de ne le payer que conditionnellement, afin que si vous jugiez à propos de ne rien lui donner, il conservera le droit de réclamer la somme, et ensuite on aurait recours à la justice. Depuis mon arrivée, il s'est donné bien des mouvements pour nous et a agi en bon chanoine ; il m'a beaucoup aidé...

“ Il m'a dit qu'il remettrait à M. de Lorme ce qu'il avait reçu, sitôt qu'il serait en état, car il doit beaucoup. Si son procès eût été terminé plus tôt, l'affaire aurait été différente. Je pense que le bonhomme de Lorme ne lui aurait rien donné, il n'aurait lui-même rien demandé. C'est une restitution qu'il fera au Chapitre sitôt que les affaires seront arrangées. Je n'en doute point.” Elle le furent en effet.

Le 1<sup>er</sup> mai 1755, De L'Orme écrit : “ J'ai touché de l'abbé de Gannes la somme de 600 frs à compte du revenu de sa prébende qu'il avait indûment perçue, lorsqu'il a eu le doyenné de Metz.... Il me promet de s'acquitter du reste qui se monte à 287 frs, dans le cours de cette année.”

Enfin, en 1758, on voit que cette balance avait été payée, puisque M. De Lorme écrit à ses confrères de Québec : “ Je vous prie de donner à madame de Falaise 300 frs sur mon revenu, au cas que M. de la Corne ne vous ait pas prié de le faire sur le sien, suivant la promesse qu'il a faite à M. l'abbé de Gannes, fils de madame de Falaise.”

Voici maintenant la dernière lettre que nous possédions de la main du doyen de St-Sauveur de Metz.

Paris, 26 mars 1751.

Messieurs et très honorés confrères,

“ J’ai eu l’honneur de vous écrire par l’Isle Royale et de vous mander que j’avais trouvé le moyen de me faire payer le revenu de mon canonicat, nonobstant la consultation de Sorbonne que vous m’avez rendue contraire par l’exposé que vous avez envoyé et qui n’est pas conforme à mes prétentions. Aujourd’hui je vous annonce que je l’ai reçu légitimement avec tous les droits de la justice. Cependant je me propose de vous le rembourser, lorsque l’on m’aura restitué les fruits de mon nouveau bénéfice, ainsi qu’il est ordonné par l’arrêt que j’ai obtenu du grand conseil le 13 de ce mois. Je ne peux point, messieurs, vous fixer le terme de ce remboursement, parce que je ne sais point quand la restitution me sera faite. Et d’ailleurs j’avais mangé d’avance ma portion de Québec que je n’ai eue qu’après l’année écoulée, et j’ai bien dépensé une année du revenu à venir. Aussi ne vous en étonnez point : je suis plus gros et plus gras que je n’étais, ainsi ce n’est point bien perdu. Il faut ajouter à cela que j’ai envie de vivre sans vouloir perdre mon embonpoint. Ayez donc, s’il vous plaît, la bonté de m’honorer de votre crédit, et de vous en rapporter à la délicatesse de ma conscience. Au surplus, il y a apparence qu’on ne me restituera que la moitié, suivant des usages particuliers au pays Messin ; pour lors, je ne vous ferai qu’une demie restitution. Depuis ma première, je n’ai pu veiller à vos intérêts, voulant travailler à me tirer d’embarras, et savoir si je retournerais au Canada, ce qui serait arrivé si j’avais perdu mon procès. L’abbé Lacorne est continuellement à Versailles pour faire avancer l’ouvrage ; j’ai peine à croire qu’il en vienne à bout cette année ; on n’avance pas si promptement que vous le croyez dans les affaires. J’ai été deux ans à terminer la mienne ; encore m’a-t-il fallu de la protection et de l’argent. Je lui conseille cependant de retour-

ner en Canada ; M. De L'Orme pourra les faire terminer sans qu'il vous en coûte plus qu'à l'ordinaire.

“ Nous touchons au jubilé et au temps de Pâques ; je ne peux plus y donner mes soins (à l'affaire du Chapitre), et je dois partir pour Metz après la quinzaine ; j'irai cependant à la Cour sous deux jours et j'y ferai toutes les sollicitations imaginables ; c'est tout ce que je peux faire pour le service d'un corps qui me sera toujours cher. Je vous supplie de me regarder toujours comme un membre qui vous est tout dévoué. Priez pour moi, je vous rendrai le change ; et trouvez bon que je vous assure de plus en plus du respect avec lequel je suis, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

“ L'ABBÉ DE GANNES.”

Voilà donc le premier prêtre (séculier) acadien qui s'en va prendre possession du doyenné de la collégiale de St-Sauveur de Metz ! Le fait est-il assez original ?— Mais ici se termine mon récit ou plutôt mes citations ; car je n'ai pu encore me procurer des détails sur la vie de M. de Gannes dans son nouveau poste. Cela viendra plus tard. Tout ce que je sais, c'est qu'il ne résigna sa dignité qu'en 1770, son successeur étant institué le 28 août de cette année. Il mourut, âgé de soixante et huit ans, le 2 août 1774, sur la paroisse (aujourd'hui disparue) de Saint-Victor à Metz. Ces derniers renseignements m'ont été fournis par M. l'abbé Dorvaux, déjà cité. M. l'abbé Pierre de Gannes était l'un des douze enfants—peut-être y en eut-il davantage—de Ls-François de Gannes, major en Acadie, et de Marguerite Leneuf. Cette famille est remarquable et j'espère que quelqu'un se chargera d'écrire son histoire. Pour moi je dois d'autant plus me limiter que les matériaux que j'ai à exploiter sont presque sans limites, même si je m'en tiens au titre de ces notes historiques. Je me contenterai donc de mentionner Michel qui fut major de Louisbourg, Simon qui dut aller s'établir à la Trini-

dad, et dont la famille existe encore je crois, et enfin et surtout le récollet, le Père Bernardin de Gannes Falaise, le premier prêtre acadien. Impossible jusqu'à présent de trouver son acte de baptême. Voici ce que je puis dire. Il naquit en 1706 ou 1707. Tonsuré le 16 mars 1726, il reçut l'onction sacerdotale, le 24 septembre 1729, des mains de M<sup>gr</sup> Dosquet. Dans son acte d'ordination, il est dit *Acadiensem*; ce qui pour moi règle tout de suite le fait de sa parenté avec l'abbé Pierre de Gannes, notre chanoine, puisqu'il n'y eut qu'une seule famille de ce nom à Port-Royal. Autre preuve : quand il s'agit d'établir à la Prevôté de Québec que Simon est le frère de Pierre, et ce, à la demande de l'abbé, le frère récollet Bernardin est cité comme témoin pour prouver que Simon était né en 1700.

De plus, en 1746, M. le doyen du Chapitre, le chanoine de Lotbinière, écrit à M. De L'Orme : " L'abbé Falaise a donc été payé deux fois, car nous avons payé aussi pareille somme à M. Riverin que madame sa mère nous avait donné pour caution, nous assurant que M. son fils entendait qu'elle touchât. *Le Révérend Père Falaise nous assura lui-même la même chose...* Nous avons cru nous en devoir fier à la parole de madame sa mère, et de *messieurs ses frères* qui nous donnaient une bonne caution."

Donc on peut regarder comme certain que le récollet et le chanoine de Gannes étaient frères. D'après le père Odéric, franciscain, qui a eu la bonté de me donner les renseignements qui suivent : le Père Bernardin exerçait en 1732, le ministère au Trois-Rivières ; 1740, missionnaire à Soulanges ; puis gardien du Couvent de Québec ; 1747-1748 encore à Québec ; 1754, supérieur et curé des Trois-Rivières ; 1762, supérieur des Récollets de Montréal et ensuite des Trois-Rivières ; 1775, supérieur à Montréal où il mourut le 8 août 1800. Il devait avoir quatre - vingt - quinze ans. Coïncidence assez curieuse : s'il était assez difficile d'établir le degré

de parenté entre les deux De Gannes, le récollet et le chanoine, il ne l'est pas moins de prouver que le chanoine Jean-Marie de la Corne était le frère du récollet, le père Maurice de la Corne.

Pour résoudre ces sortes de problèmes, on sait qu'il est à peu près inutile de consulter le *Répertoire du Clergé*. Mais il y a, grâce à Dieu, d'autres sources d'informations. Or après avoir lu les lettres du chanoine de la Corne, qu'il s'agit pour moi de publier—du moins en partie—, et avoir reçu des renseignements précieux de M. l'abbé Amédée Gosselin et du R. P. Odéric, je puis affirmer que le chanoine et le récollet de la Corne étaient frères et mêmes frères jumeaux. Comme je l'ai promis, je fais tout de suite et brièvement la notice du premier.

Né à Verchères, d'après Tanguay—ou plutôt à Contrecoeur, puisque c'était là que résidait sa famille—le 2 novembre 1714 <sup>(1)</sup>, il était fils de Jean de la Corne, sieur de Chapt, et de Marie Pécody de Contrecoeur. Après avoir fait ses études au Séminaire de Québec, il embrassa l'état ecclésiastique et fut tonsuré le 6 mai 1735. Comme on l'a déjà vu par la lettre de M. De L'Orme du 21 mars 1739, le jeune lévite traversa en France, dans l'automne de 1738, pour se faire ordonner prêtre par l'évêque de Rennes, en 1739 <sup>(2)</sup>, et il revint la même année à Québec. De septembre 1739 à septembre 1747, curé de St-Michel <sup>(3)</sup>. Grâce à l'influence méritée de sa famille et à la recommandation de M<sup>sr</sup> de Pontbriand, il fut nommé conseiller clerc au Conseil Supérieur pour remplacer M. l'abbé Vallier, décédé en

---

<sup>(1)</sup> L'acte de baptême n'existe pas.

<sup>(2)</sup> Je n'ai pas trouvé la date exacte. M. De L'Orme écrit le 14 mai 1739: "Ils (les abbés de la Corne, Mercereau et Guillory) sont ordonnés prêtres et repassent, cette année, en Canada."

<sup>(3)</sup> Le premier acte inscrit par lui dans les registres est du 5 octobre 1739, le dernier du 19 septembre 1747.

janvier 1747, lequel il remplaça aussi comme chanoine, le 12 juillet de la même année.

Il demeura ensuite au palais épiscopal jusqu'à son départ pour l'Europe en 1750, comme on le voit par une lettre de M<sup>sr</sup> de Pontbriand au ministre le 7 novembre de cette année : "Le sieur de la Corne a du mérite personnel, parent aux principaux du pays ; ses frères sont recommandables par leurs services et par leurs sentiments. Vous lui avez procuré la charge de conseiller clerc. Depuis deux ans, il demeurait chez moi."

Pour la suite de cette notice biographique du chanoine de la Corne, on la trouvera dans le récit des événements que je vais raconter en utilisant le *Registre du Chapitre*, les lettres de M. de la Corne lui-même et celles de M. de L'Orme à qui le temps n'est pas encore arrivé de faire nos adieux. Mais je crois utile de dire tout de suite et pour résumer : que M. de la Corne fut délégué du Chapitre en France, en 1750, et qu'il ne revint plus en Canada. Nommé par le roi, comme on le verra, doyen du Chapitre de Québec en 1755, abbé de l'abbaye de l'Etoile en 1759, abbé de Maubec en 1766, il mourut à ce dernier endroit le 8 décembre 1779 <sup>(1)</sup>. Sa correspondance prouvera qu'il fût mêlé jusque dans les dernières années de sa vie aux événements les plus importants de notre histoire ecclésiastique. Son portrait sur toile se trouve dans la salle des prêtres du Séminaire de Québec, avec ceux de son père et de son frère, de la Corne de St-Luc.

Comme il l'avait fait d'ailleurs pour les deux frères de Ganne Falaise, Tanguay n'indique en aucune façon la parenté des deux frères de la Corne. Il ne leur donne pas même le même nom de famille et fait arriver le récollet à Québec en 1739, sans ajouter d'où il

---

(1) Lettres de M. de Villars à M. Gragé et de M. Lavallée à M<sup>sr</sup> Briand. Archives du Séminaire de Québec.

vient. Or il était né à Contrecoeur et le même jour que son frère, le chanoine, le 2 novembre 1714.

Jean-Louis fut tonsuré et reçut les ordres mineurs le 20 septembre 1741 ; sous-diaconat le même jour ; diaconat deux jours après, et le lendemain 23 septembre 1741, la prêtrise. En 1747, il est à Miramichi, chez les Micmacs ; on l'y retrouve en 1750.

En 1757, d'après M. Bois, il est supérieur des Récollets à Québec ; dans tous les cas, il était dans cette ville, puisque Montcalm l'écrivit au chevalier de Lévis.

Le même M. l'abbé Bois et M<sup>gr</sup> Tanguay font mourir le père de la Corne, en Canada, en septembre 1769. Erreur : le père Jean-Louis de la Corne, en religion le père Maurice, traverse en Europe vers 1758, et voici ce qu'écrivit à son sujet son frère, le chanoine Jean-Marie de la Corne, délégué du Chapitre de Québec à Paris, le 6 février 1759 :

“ Le pauvre Maurice est toujours malade, il est dans les remèdes, on ne lui en fait prendre que trop. Il ira aux eaux. Sa poitrine et son estomac sont dans un triste état. Dieu veuille que les eaux le soulagent ! Les médecins lui ont dit qu'il ne fallait pas qu'il espérât jamais observer la règle ni la régularité de son état. On l'a pressé de quitter son état pour passer dans un ordre plus mitigé, ce qu'on appelle sécularisé. Il y a résisté longtemps ; mais le mal l'a fait céder.

“ C'est monseigneur de Blois et beaucoup d'autres évêques qui lui ont dit qu'il ne devait pas s'en faire de peine. Et M<sup>gr</sup> d'Orléans a demandé lui-même le consentement du provincial, qui le lui a accordé d'autant plus volontiers qu'il voit que le pauvre garçon n'en profitera pas longtemps. Il serait devenu un des gros bonnets de St-François, s'il eût eu assez de santé : il eût été employé dans les premières places à la première promotion, à ce que m'a dit le provincial qui est un digne homme. Enfin il va être abbé. Je souhaite que ce changement opère celui de sa santé. Il m'a chargé

de vous dire bien des choses de sa part ; il vous embrasse tous.”

Le 19 février 1785, M. le Chevalier de la Corne écrit à son frère en Canada et signe : Chs Lacorne de Chapte. En parlant d'héritage, il dit que son oncle l'abbé de la Corne est mort le 7 décembre 1779 <sup>(1)</sup> et il ajoute : “ pour mon pauvre oncle de Chapte, comme il était religieux, quand il aurait laissé des biens, nous n'aurions pu en hériter.” <sup>(2)</sup> Cet oncle religieux était—impossible d'en douter—le récollet Jean-Louis de la Corne, frère Maurice, récollet, devenu abbé de Chapte en 1759, et qui mourut dans l'été de 1778. C'est ce qu'écrivait le 15 mai 1779, M. l'abbé Lavallée à M<sup>gr</sup> Briand : “ L'abbé de Chapt, *frère jumeau de M. l'abbé Lacorne*, est mort de l'été dernier aux eaux de..... en Bourbonnais.” <sup>(3)</sup>

---

<sup>(1)</sup> M. de Villars écrit “ le 8 décembre ” ; M. Lavallée : “ dans la nuit du 7 au 8.”

<sup>(2)</sup> Ce document et d'autres m'ont été fournis par le R. P. Odéric. Je ne les cite qu'en partie, pour ne pas sortir du cadre. Quand à la lettre du chanoine de Lacorne qui me semble régler la question de parenté, je la prends dans les archives de l'archevêché.

<sup>(3)</sup> Archives du Séminaire. Cette dernière preuve me paraît définitive. Le mot qui manque doit être : Bourbonnelles-Bains, Haute-Marne.

(A suivre)

M<sup>gr</sup> HENRI TÊTU

---

## LA FAMILLE JARRET DE VERCHÈRES

(Suite)

Enfants :

I

ANTOINE JARRET DE VERCHÈRES

Né à Verchères, le 11 janvier 1671. <sup>(1)</sup>

Décédé au même endroit le 17 juillet 1686. ( )

---

(<sup>1</sup>) M<sup>sr</sup> Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. 1<sup>er</sup>, p. 319) fait de lui deux personnages, Antoine et François. Nous lisons dans les registres de Boucherville, à la date du 15 janvier 1671 : " L'an de N. S. 1671 est nay un enfant, l'onzième de janvier, de François Jaret dit de Vercher et de Marie Perro, lequel j'ai ondoié pour quelque raison le quinzième du dit mois.—Pierre de Caumont, p<sup>tre</sup>, mission. " Cet enfant reçut le nom de Antoine ainsi qu'il appert par l'acte suivant : " L'an de Notre Seigneur mil six cent septante et quatre le huitième jour du mois de novembre faisant les fonctions curiales à Vercher j'ai conféré les saintes cérémonies et imposé nom à un enfant né le l'onzième du mois de janvier de l'année mil six cent soixante et onze de François Jaret, seigneur de Verchère, et de Marie Perro légitimement mariés ; Je l'ay baptisé moy mesme ainsi qu'il est marqué en la page sixième de ce registre. Cet enfant s'appelle Anthoine. Son parrain Anthoine Pecaudy, seigneur de Contrecœur. La marraine Barbe Denis, femme du susdit sieur de Contrecœur.—Pierre Caumont, p<sup>tre</sup>, miss. "

(<sup>2</sup>) Extrait des registres de Contrecœur pour 1686 : " Le dix-septiesme du mois de juillet de l'année mil six cent quatre-vingt-six a esté enterré à Verchère après avoir reçu les sacrements de pénitence et de viatique, Anthoine Jarret, fils de François Jarret, seigneur de Verchère, et de Madle Marie Perrot, sa fame, faict en présence de parens et habitants du dict lieu qui ont déclaré ne sçavoir signer et de monsr de létang qui a signé avec moy. de lestang. Senne-  
maud, p<sup>tre</sup>. "

II

MARIE-JEANNE JARRET DE VERCHÈRES

Née à Verchères, le 8 mars 1674 (1).

Mariée, à Verchères, le 4 novembre 1686, à Jean de Douhet, sieur de Larivière dit de l'Étang, fils de feu Charles de Douhet, sieur de Larivière, et de Léonarde de Roux, natif de la ville de Limoges, paroisse Saint-Michel (2).

En décembre 1687, les Agniers saccagèrent Verchères et M. de l'Étang fut tué par eux sur les bords de la rivière Richelieu. (3)

Sa veuve se remaria, en 1689, à Antoine Du Verger d'Aubusson, lieutenant. (4)

---

(1) Extrait des registres de Boucherville pour 1674: "L'an de Notre-Seigneur mil six cent septante et quatre, le sixième du mois d'avril, faisant les fonctions curiales à Vercher j'ay baptisé chez M<sup>r</sup> de Vercher une enfant née du huitième du mois de mars de la susdite année, de François Jarret, sieur de Vercher, et de Marie Pero, légitimement mariés ensemble. Cette enfant s'appelle Marie-Jeanne; la marraine Jeanne Messier, fille de Michel Messier et de Anne LeMoine, son parrain François-Ethienne Denisay, fils de Pierre Denisay et de Marie Heroy—Pierre de Caumont, p<sup>tre</sup> miss."

(2) Leur contrat de mariage fut dressé par Bénigne Basset le 15 septembre 1686. L'acte de mariage enregistré à Contre-cœur se lit comme suit: "Le quatriesme jour du mois de novembre de l'année mil-six-cent-quatre-vingt-six, après les fiançailles faictes et les trois bancs publiés de futur mariage entre Jean Dedouhet, sr de la Rivière dict Lestang escuyer du diocèse de Limoges, paroisse de St-Michel avecque Marie-Jeanne de Verchère, et ne s'estant descouvert aucun empeschement je subsigné prestre et faisant les fonctions curiales à Verchères leur ay donné la bénédiction nuptiale dans le dict lieu de Verchère, en présence de M. Lacorne, officier, et de M. Beauregard.....Sennemaud, P<sup>tre</sup>."

(3) M. de Belmont, *Histoire du Canada*, p. 27.

(4) De ce mariage elle eut deux filles: 1<sup>o</sup> Catherine Du Verger d'Aubusson, née à Sainte-Famille, le 6 février 1690, mariée à Verchères le 8 janvier 1718 à Paul-François Raim-

M. Du Verger d'Aubusson fut enlevé et massacré par les Iroquois deux années après son mariage, en 1691.

Marie-Jeanne de Verchères se maria pour la troisième fois, à Québec, le 3 octobre 1698, à Charles Gloria, fils de Denis Gloria et de Marguerite Autou, de la paroisse Saint-Jacques, ville de Dieppe.

### III

#### FRANÇOIS-MICHEL JARRET DE VERCHÈRES

Né à Verchères, le 19 juillet 1675. <sup>(1)</sup>

Tué par les Iroquois le 7 mai 1691.

M. de Belmont écrit à cette date du 7 mai 1691 :

“ Le 7 mai, les Iroquois brûlent le moulin de M. LeBert, à la Rivière des Prairies. La femme de Guillon ; Grégoire ; sa femme ; Goulet, le fermier de Lachenaye, et quelques autres défendent une brèche de quarante pieds contre 300 Iroquois. Verchères et un soldat furent tués.” <sup>(2)</sup>

---

bault de Saint-Blin. Elle décéda à Verchères le 4 avril 1760.  
2° Marie Jeanne Du Verger d'Aubusson née à.....  
le ..... 1691. Décédée non mariée à Sainte-Anne de la Pérade le 16 février 1746.

<sup>(1)</sup> Son acte de baptême est enregistré à Montréal, de même qu'à la Pointe-aux-Trembles. Seulement ici il est enregistré sous le nom de Gené. Voir Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. 1er, p. 263). Ci-suit l'acte enregistré à Montréal : “ Le premier septre de la d. année (1675) a été baptisé François-Michel, fils de François Jarret, sr de Verchères, et de Marie Perrot, sa femme ; le parrain Michel Messier, seigneur du Cap de la Trinité, la marraine damelle Marie Moyen, femme de Monsr Du Gué, sr de Ste-Thérèse. Le dit enfant né le dix-neuf juillet de la d. année.”

<sup>(2)</sup> *Histoire du Canada*, p. 33.

IV

MARIE-MADELEINE JARRET DE VERCHÈRES

Née à Verchères, le 3 mars 1678 (1).

C'est la fameuse héroïne Madelon de Verchères.

En 1692, âgée de quatorze ans seulement, elle repoussa avec succès les attaques d'une troupe d'Iroquois sur le fort de Verchères, pendant l'absence de son père appelé à Québec par le Gouverneur.

Louis XIV, pour reconnaître cette belle action, à la mort de M. de Verchères, transporta à sa fille la pension qu'il retirait comme ancien officier du régiment de Carignan. Il l'obligeait cependant à soutenir sa mère.

Marie-Madeleine Jarret de Verchères devint, à Verchères, le.....septembre 1706, la femme de Pierre-Thomas Tarieu, sieur de la Pérade, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, fils de feu Thomas Tarieu, sieur de Lanaudière, enseigne dans le régiment de Carignan, et de Marguerite-Rénéé Denis.

En 1722, madame de la Pérade accomplit une nouvelle action d'éclat en sauvant la vie de son mari attaqué par deux Abénaquis en état d'ivresse. Elle était douée d'une force peu ordinaire car en cette circonstance elle cassa les reins d'un des barbares agresseurs.

---

(1) Extrait des registres de Contrecoeur pour 1678. « Le dix-septième jour du mois d'avril de l'année mil six cent septante et huit a esté baptisée Marie Magdeleine, fille de sieur François Jarret, seigneur de Verchère et de demoiselle Marie Perrot sa femme ; est née le troisième jour du mois de mars de la même année. Ses parrain et marraine ont esté Jean Bonnet dit la Chambre et damoiselle Marie Mullois, femme de sieur Pierre de St-Ours, seigneur de St-Ours—B. Duplein, Ptre.» Cet acte est aussi enregistré à Saint-Pierre de Sorel.

Madame de la Pérade décéda à Sainte-Anne de la Pérade le 8 août 1747. <sup>(1)</sup>

Elle avait eu cinq enfants : Marguerite-Marie-Anne, qui se maria à Richard Testu de la Richardière, puis à Antoine Coulon de Villiers, et enfin à Jean-François Gauthier ; Charles-François, qui continua la lignée de la famille de Lanaudière ; Louis-Joseph, qui décéda célibataire ; Marie-Madeleine, qui mourut en bas âge ; Jean-Baptiste-Léon, qui mourut d'une blessure reçue à la bataille de la Monongahéla.

V

PIERRE JARRET DE VERCHÈRES

Né à Verchères, le..... 1680 <sup>(2)</sup>.

Le 1<sup>er</sup> mars 1693, il était nommé enseigne dans les troupes de la marine.

Dans un grand conseil de guerre tenu à Montréal avec les chefs de tous les sauvages chrétiens de la colonie, une expédition contre la Nouvelle-Angleterre avait été décidée. MM. de Saint-Ours Deschaillons et Hertel de Rouville reçurent le commandement de ce parti. M. Boucher de La Perrière commandait les sauvages. L'expédition partit de Montréal le 26 juillet 1708.

---

<sup>(1)</sup> Sur Madelon de Verchères on peut consulter Joseph Frémont, *Annuaire de l'Institut Canadien de Québec*, 1888, pp. 69 et 73 ; *Sainte-Anne de la Pérade autrefois et aujourd'hui*, p. 23 ; l'abbé Daniel, *Grandes familles du Canada*, p. 452 ; N.-E. Dionne, *La Kermesse*, p. 93 ; Raoul Renault, *Revue Canadienne*, vol. XXXI (1895), pp. 279 et 340 ; Fréchette, *Légende d'un peuple*, p. 63 ; Sir J.-M. LeMoyné, *Les Héroïnes de la Nouvelle-France*, p. 14 ; Frédéric de Kastner, *Héros de la Nouvelle-France*, première série, p. 82 ; Drummond, *Madeleine Verchères*.

<sup>(2)</sup> Le recensement de 1681 lui donne deux ans.

M. de Verchères fut tué à la prise de Haverhill, au cours de cette expédition.

Le 14 novembre 1708, MM. de Vaudreuil et Raudot rendaient compte au ministre dans les termes suivants du parti de guerre envoyé sur les frontières de la Nouvelle-Angleterre :

“ Les sieurs de Vaudreuil et Raudot se donnent l'honneur de vous informer de la réussite du parti que le sieur de Vaudreuil a envoyé cette année chez les Anglais, et espèrent, Monseigneur, que vous serez content de la bonne conduite des commandants, de la valeur, de la persévérance de tous les officiers, des soldats et habitants de ce pays et d'une partie des sauvages qui l'ont composé.

“ Ce parti a paru extrêmement nécessaire au sieur de Vaudreuil pour rompre toutes les intrigues que les Anglais d'Orange faisaient avec nos Sauvages pour les empêcher de faire la guerre à ceux de Boston. Ils ont connu par une expérience triste pour eux, que nos Sauvages quoi'attirés par les biens qu'ils leur font nous sont toujours fidèles, la valeur des Français en cette occasion les attirera encore plus à nous, et leur donnera pour notre nation, une estime qu'ils refusent absolument aux Anglais.

“ Ce parti a été composé de cent Français, tant soldats qu'habitants, et soixante Sauvages sous le commandement des sieurs D'Eschaillons et Rouville et du sieur de la Perrière, enseigne, qui commandait les Sauvages. Ils sont partis, savoir : les sieurs D'Eschaillons et Rouville par Saint-François avec tous les Français et les Sauvages Abénakis et Népissingues, et le sieur de la Perrière par le lac Champlain avec ceux du Sault et de la Montagne, devant tous se joindre dans un lac proche les Anglais, mais les Sauvages que commandait le dit sieur de la Perrière, ou pratiqués par les Anglais ou pour vouloir couvrir notre nation de honte en faisant relâcher le parti, sont revenus à leurs cabanes, si bien

que le sieur de la Perrière a été obligé de relâcher, n'ayant pu trouver parmi ces Sauvages deux hommes qui voulussent lui montrer le chemin pour qu'il pût joindre le parti. Ces Sauvages se sont excusés de cette relâche sur une maladie qui courait dans leurs villages.

“ Les Français et les autres Sauvages ne se rebutant point de la difficulté qu'ils trouvaient tous les jours par le peu d'eau qui était dans les rivières, ce qui crevait à tout moment leurs canots, et les obligeait de les traîner, et ne s'étant point déconcertés de ne pas trouver les autres Sauvages au rendez-vous, continuèrent leurs routes et tombèrent sur un village anglais nommé Hervereil (Haverhill) qui était composé de vingt-cinq à trente maisons et de celle du gouvernement qui était dans le fort, où il y avait environ trente soldats et dix ou douze (sic) dans chacune des maisons. Ces troupes avaient été envoyées pour renforcer ce village par le gouvernement de Boston sur l'avis qu'il avait eu du parti. A une demi-heure de jour ils attaquèrent ce village. Ils trouvèrent beaucoup de résistance et pour se rendre maîtres des maisons et du fort, ils furent obligés, après avoir essayés beaucoup de coups de fusils, sans avoir pu en forcer qu'une partie d'y mettre le feu aussi bien qu'au fort, pour pouvoir s'en rendre maîtres. Il y a eu environ cent Anglais de tués dans cette occasion.

“ Ils se retiraient tous en bon ordre après cette expédition, quand ils tombèrent dans une embuscade de soixante à soixante et dix Anglais qui étaient dans les bois et qu'ils ne découvraient que par le feu que l'ennemi fit sur eux, aussitôt jetant tous les vivres qu'ils portaient, ils allèrent droit dans l'embuscade et donnèrent si peu de temps à leurs ennemis de se reconnaître qu'ils les défièrent tous, à l'exception de dix ou douze qui furent poursuivis jusqu'aux premières maisons. Cette deuxième action, Monseigneur, a été bien plus chaude que la première et les commandants en cette

occasion ont pris le seul parti qui leur restait pour sauver leur monde et avoir peu de blessés.

“ Il y a eu dans ces deux actions le sieur de Verchères, enseigne, et le sieur de Chambly, petit officier, de tués, cinq Français et trois Sauvages ; et nous avons eu dix-huit hommes tant Français que Sauvages de blessés (1).”

VI

ALEXANDRE JARRET DE VERCHÈRES

Né à Verchères le 10 mars 1682. (2)

VII

ANGÉLIQUE JARRET DE VERCHÈRES

Née à Verchères le 13 avril 1684. (3)

---

(1) Correspondance générale, Canada.

(2) Extrait des registres de Contrecoeur pour 1682 : “ Le quatriesme jour du mois d'aoust de l'an mil six cent quatre vingt deux par moy Benoit Duplein ptre missionnaire du séminaire de Québec faisant les fonctions curiales dans la paroisse de Verchères a esté baptisé dans le d. lieu Alexandre Jarret, fils de François Jarret, seigneur de Verchères, et de damelle Marie Perrot, sa femme. Est né le dixième jour du mois de mars de la mesme année. Le parrain a esté Joseph Perrot ; la mareine Marguerite Charpentier, femme de Toussaint Luca dit Lagarde, tous habitants du dit lieu de Verchères et a la dite mareine desclaré ne sçavoir escrire ny signer de ce interpellée suivant l'ordonnance—Verchères—Joseph Perrot.”

(3) Extrait des registres de Contrecoeur pour 1684 : “ Le huitiesme may mil six cent quatre vingt quatre par moy Benoit Duplein p<sup>tre</sup> missionnaire du séminaire de Québec faisant les fonctions curiales dans Verchère a esté baptisé dans le d. lieu Angélique, fille du sieur François Jarret, seigneur de Verchère, et de demoiselle Marie Perrot, sa femme ; est née le treiziesme du mois d'avril de la mesme année. Le parain a été Ignasce Hébert et la mareine Jeanne Messie sa femme laquelle a déclaré ne sçavoir escrire ni signer de ce interpellée suivant l'ordonnance (signé) Ignasce Hébert, B. Duplein, p<sup>tre</sup>.”

Mariée, à Verchères, le... décembre 1705, à Nicolas-Antoine Coulon de Villiers, enseigne dans le détachement des troupes de la marine. <sup>(1)</sup>

En 1731, M. Coulon de Villiers fut nommé commandant du poste de la Baie des Puants.

En 1733, il entreprit d'aller déloger les Renards du fond de la Baie des Puants, où ils s'étaient réfugiés. Il fut tué le 16 septembre 1733 dès sa première rencontre avec ces féroces sauvages. Le fils de M. de Villiers, M. de Repentigny, M. Duplessis-Faber et plusieurs autres Français furent aussi tués dans cette rencontre.

M. de Villiers avait été nommé capitaine le 1<sup>er</sup> avril précédent.

Madame de Villiers restée veuve avec plusieurs enfants obtint, le 13 avril 1734, une pension de 300 livres.

Elle ne reçut que le premier versement de cette pension car elle décéda un peu plus d'une année après son mari, à Montréal, le 30 décembre 1734. <sup>(2)</sup>

## VIII

### CATHERINE-GABRIELLE JARRET DE VERCHÈRES <sup>(3)</sup>

Née à Verchères le 27 octobre 1685. <sup>(4)</sup>

---

<sup>(1)</sup> Leur contrat de mariage fut reçu par Abel Michon le 7 décembre 1705. Le greffe de Michon fut déposé plus tard à Montmagny. On n'a pas retrouvé cet acte du 7 décembre 1705.

<sup>(2)</sup> Sur M. de Villiers et ses descendants, on peut consulter une savante étude de M. l'abbé Amédée Gosselin, *Notes sur la famille Coulon de Villiers*.

<sup>(3)</sup> Elle fut plutôt connue sous les prénoms de Marguerite-Gabrielle.

<sup>(4)</sup> Extrait des registres de Contrecoeur pour 1685: "Le vingt-septiesme du mois de novembre mil six cent quatre vingt-cinq a esté baptisée à Verchères par moy prestre sous

Mariée à Batiscan, le 23 février 1718, à Léon  
Leveau de Langy, officier dans les troupes du détache-  
ment de la marine, veuf de Marguerite Trottier.

Madame de Langy décéda à Verchères, le 3 août  
1744.

IX

JEAN-BAPTISTE JARRET DE VERCHÈRES

Le continuateur de la lignée.

X

LOUIS JARRET DE VERCHÈRES

Né à Verchères le..... 1690 (1).

---

signé et y faisant les fonctions curiales, Catherine-Gabriel,  
fille de M. François de Verchère et de Melle Marie Peraud,  
sa fame; elle est née le vingt-septiesme du mois d'octobre  
de la même année que dessus. A esté parrain Mr Gabriel  
Dumont, maraine Madlle Jeanne Crevier qui ont signé avec  
moy. (Signé) J Dumont de Blaignac—Jeanne Crevier—Sen-  
nemaud, Ptre."

(1) L'inventaire du 20 janvier 1710 fait remonter sa nais-  
sance à 1690. Son acte de sépulture, le 6 mai 1766, le dit âgé  
de 74 ans, ce qui l'aurait fait naître en 1692. Il fut baptisé  
en 1693, ainsi qu'il appert par l'acte suivant: "Le dimanche  
treizième jour de septembre de l'an mil six cens quatre vingt  
treize les cérémonies du baptême ont été supplées à un  
enfant de M. François Jaret, seigneur de Verchères et lieu-  
tenant dans le détachement de la marine, et damoiselle Marie  
Perrot, sa femme, lequel né le ..... de l'an mil six  
cens quatre vingt..... avait été ondoié par Monsieur Fou-  
caut Pretre Missionnaire alors residant a Saintours. Il a été  
nommé Louis et a eu pour parrain en cette administration des  
ceremonies du batême Haut et puissant seigneur Messire  
Louis de Buade de Frontenac Chevalier Comte de Palluau  
Conseiller du Roi en ses conseils gouverneur et lieutenant  
general pour le Roi en Canada, Acadie Ile de Terreneuve et  
autres lieux de la France septentrionale; sa mareine a été  
Damoiselle Marie Anne de Saintours femme de Monsieur de  
Mine Ecuyer Capitaine d'une compagnie du detachment de  
la marine (Signé) Frontenac—Marie Barbe de St Ours—E.  
Guyotte, curé."

M. de Verchères décéda à Verchères le 5 mai 1766.

Il avait épousé, à Verchères, le 4 avril 1736, Marie-Josephte Biron, fille de feu Pierre Biron et de Marie-Jeanne Dumouchel, et veuve de René Chorel Saint-Germain, notaire royal <sup>(1)</sup>.

De leur mariage naquirent deux enfants :

I.—LOUIS-MARIE JARRET DE VERCHÈRES

Né à Verchères le 19 janvier 1738.

Il entra comme cadet dans les troupes de la marine. A la conquête, il était enseigne et resta ici.

Le 26 juin 1769, sir William Johnson écrivait au comte de Hillsborough :

“ Je viens justement de recevoir l'information du Détroit communiqué par un Huron du nom de André, homme de bons sens, très respecté par son attachement et les services qu'il nous a rendus, que M. de Vercher (sic), autrefois officier dans les troupes françaises, qui a fait la traite sans congé l'hiver dernier dans Sandusky sur le lac Erié, a distribué deux ceintures et deux barriques de rhum parmi les Hurons, et leur a dit de garder leur esprit guerrier parce qu'ils verront bientôt revenir leur Père Français (le roi de France) et qu'ils auront l'occasion de combattre pour lui.” <sup>(2)</sup>

Deux mois plus tard, le 26 août 1769, sir William Johnson fournissait des détails supplémentaires au comte de Hillsborough :

“ J'ai reçu une copie du discours de M. Verchères

---

<sup>(1)</sup> M<sup>sr</sup> Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. IV, p. 589) fait remarier Marie-Josephte Biron, à Montréal, le 4 février 1760, à Nicolas Trudel. Erreur. Marie-Josephte Biron, qui se maria à Montréal le 4 février 1760, n'est pas fille de feu Pierre Biron et de Marie-Jeanne Dumouchel, mais de Pierre Biron et de Catherine LeDuc. Le contrat de mariage de Louis Jarret de Verchères et de Marie-Josephte Biron fut dressé par Jean-Baptiste Adhémar le 16 mars 1736.

<sup>(2)</sup> O'Callaghan, *Documentary History of New York*, vol. IX.

(autrefois officier dans les troupes) aux Sauvages du lac Erié. Ce discours m'a été remis par quelques espions, et ils m'ont affirmé qu'il leur a donné un présent au nom du roi de France, leur demandant en même temps de se tenir prêts. Les sauvages qui aiment Verchères se sont rendus auprès du commandant de Détroit, lui ont remis les ceintures de Verchères et une copie de son discours mais après avoir retranché tout ce qu'il y a de compromettant contre lui." (1)

Nous n'avons pas de nouvelles de M. de Verchères à partir de cette date.

Il avait épousé Mlle LeMoyne de Longueuil.

Elle décéda à Québec le 6 mars 1792, à l'âge de 57 ans et 4 mois.

## II.—MARIE-CHARLOTTE-LOUISE JARRET DE VERCHÈRES

Née à Verchères le 6 décembre 1739.

Mariée, à Verchères, le 18 février 1760, à Hyacinthe Godefroy de Linctot, enseigne dans les troupes de la marine, fils de feu René Godefroy de Linctot et de Catherine, Apolline Blondeau.

## XI

### FRANÇOIS JARRET DE VERCHÈRES

Né à Verchères, le 30 mai 1693. (2)

Décédé avant 1700.

---

(1) Idem, p. 185.

(2) Extrait des registres de Notre-Dame de Montréal :  
" Le samedi trentième jour de may de l'an mil six cens quatre vingts treize a été batisé François Jarret fils de Mr François Jaret de Verchères et de damoiselle Marie Perrot sa femme. Le parain a été Mr Pierre de saint ours lieutenant du détachement de la marine. La marraine damoiselle Jeanne de saint ours fille de Monsieur de saint ours Capitaine du détachement de la marine. (Signé) Verchère.— Pierre de St-Ours, Jeanne de St-Ours."

XII

JOSEPH JARRET DE VERCHÈRES-POULIGNY

Né à Verchères le..... 1695 <sup>(1)</sup>.

En 1737, M. Verchères de Pouligny était proposé comme enseigne dans les troupes de la marine. On dit de lui :

“ J. Verchères de Pouligny. Il a eu trois frères tués ou brûlés par les Iroquois.”

M. de Verchères décéda à Verchères le 27 septembre 1753.

Il ne s'était pas marié.

---

1ère génération : François Jarret de Verchères.

2ème génération : Jean-Baptiste Jarret de Verchères.

JEAN-BAPTISTE JARRET DE VERCHÈRES

Né à Verchères le 1er juin 1687 <sup>(2)</sup>.

En 1709, M. de Verchères, dans une de ces hardies expériences envoyées sur le territoire de la Nouvelle-Angleterre, tomba aux mains des Anglais.

Les MM. Raudot écrivaient au ministre, le 14 novembre 1709 :

“ Les sieurs Raudot sont chargés, Monseigneur, de joindre à cette lettre un placet qui vous est présenté

---

(1) L'acte de foi et hommage du 30 janvier 1723 lui donne 27 ans.

(2) Extrait des registres de Contrecoeur pour 1687 : “ Le premier jour du mois de juin, de l'année mil six cent quatre-vingt et sept a esté baptisé à Verchère par moy prestre sub-signé et y faisant les fonctions curialles Jean fils de Mon<sup>sr</sup> françois Jarret Seigneur de Verchere et de Ma<sup>lle</sup> Marie Perrot sa fame il est né le mesme jour a esté parain Mon<sup>sr</sup> Jean De-doiyet dict de lestang et maraine ma<sup>le</sup> Marie Jeanne de Verchère sa fame qui ont signé avec moy. Sennemaud, P<sup>tre</sup>.”

par la dame de Verchères par lequel elle a l'honneur de vous demander l'avancement de son fils qu'on peut dire n'être en vie que par miracle, ainsi que vous le verrez par l'exposé de ce placet. S'il ne faut que la vérité de ces faits pour lui faire obtenir ce qu'elle vous demande, ils peuvent vous assurer que tout le contenu en est véritable."

Le placet de madame de Verchères est malheureusement disparu, et nous n'avons aucun détail sur l'aventure de M. de Verchères.

Quoi qu'il en soit il fut échangé l'année suivante.

M. de Verchères fut promu lieutenant le 14 mai 1726.

En 1736, le lieutenant de Verchères commandait le poste de Michillimakinac.

Le 6 mai 1738, M. de Verchères obtenait le commandement de la compagnie vacante par la mort de M. de Repentigny.

En novembre 1747, M. de Boishébert écrivait :

" M. de Verchères, capitaine, a eu ordre d'aller commander à la Baye. C'est un bon officier, qui a commandé souvent dans les postes d'en haut et qui a si bien conduit les affaires que Monsieur le général l'a toujours employé dès qu'il en a eu besoin. On croit qu'il pourrait revenir à Michillimakinac si M. de la Corne est employé ailleurs.

" Il a pareillement bien maintenu les sauvages pendant son séjour et a été cet hiver avec des sauvages considérés de nos domiciliés courir les nations à descendre qui étaient bien tranquilles." (1)

M. de Verchères décéda à Montréal le 2 août 1752 (2).

---

(1) Correspondance générale, Canada.

(2) Extrait des registres de Notre-Dame de Montréal : " Le 3 août 1752, a été inhumé dans la chapelle de St-Roch de cette église le corps de Jean-Bte Jarret, écuyer, seigneur de Verchères, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, décédé à minuit de la nuit du premier au second des dits mois et an, âgé de 65 ans."

Il avait épousé, à Montréal, le 24 novembre 1721, Madeleine d'Ailleboust de Manthet, âgée de 21 ans, fille de feu Nicolas d'Ailleboust, sieur de Manthet, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, et de Françoise-Jeanne Denis.

Elle se remaria à Verchères, le 14 février 1756, à son parent, Jean-Baptiste Leveau de Langy, enseigne d'une compagnie du détachement de la marine, fils de Louis-Joseph Leveau de Langy et de feu Marguerite Jarret de Verchères.

Elle décéda à Montréal, le 8 avril 1782.

Son second mari s'était noyé près de l'île Saint-Paul dans le printemps de 1760. Son corps fut inhumé à Longueuil le 1<sup>er</sup> juin 1760. M<sup>sr</sup> Tanguay dit de lui :  
..... " Officier distingué de la colonie. Actif, vigilant, toujours prêt à marcher et à se signaler."

(à suivre)

---

## RÉPONSES

---

**Les ouvrages de Napoléon Legendre** (XIV, V, 1275).—*Albani (Emma Lajeunesse)*. Avec autographe et portrait.—Québec, imprimerie A. Côté & Cie, 41, rue Sainte-Anne, 1874. 72 pp. in-16.

*A mes enfants*.—Québec, typographie d'Augustin Côté & Cie, 1875. 167 pp. in-16.

*Echos de Québec*.—Québec, imprimerie Augustin Côté & Cie, 1877. 2 volumes in-12, l'un de 210 pp., l'autre de 204 pp.

*Notre constitution et nos institutions*.—Montréal, J.-A. Plinguet, éditeur, 22, rue Saint-Gabriel, 1878. 42 pp. in-8.

*Les Perce-Neige.* Premières poésies.—Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne, 1886. 222 pp. in-12.

*Nos écoles.*—Québec, atelier typographique de C. Darveau, 1890. 96 pp. in-12.

*Nos asiles d'aliénés.*—Québec, imprimé par Belleau & Cie, 1890. 65 pp. in-8.

*La langue française au Canada.*—Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne, 1890. 177 pp. in-12.

*Mélanges.* Prose et vers.—Québec, typographie de C. Darveau, 1891. 223 pp. petit in-8.

*Annibal.*—Lévis, Pierre-Georges Roy, éditeur, 1898. 120 pp. petit in-8.

**Le comte de St-Laurent** (XIV, V, 1279).—La famille Berthelot était originaire de Bretagne, où elle a formé plusieurs branches, l'une desquelles s'est établie en Picardie. Ce fut en faveur de celle-ci que l'île d'Orléans fut érigée en comté sous le titre de Saint-Laurent.

II. François Berthelot (1<sup>er</sup>), né en 1626, second fils de *Simon* (1<sup>er</sup> du nom) et de *Catherine Germain*, fut secrétaire du Roi et des commandemants de Madame la Dauphine, commissaire général d'artillerie et conseiller d'Etat. C'est lui qui fut comte de Saint-Laurent. Il mourut le 3 février 1712, et avait été marié (1<sup>o</sup>) en avril 1656, avec *Catherine Bacquereau*, et (2<sup>o</sup>) avec *Anne Renault de Duchy*.

Son fils aîné épousa, en 1706, *Marie Catherine Bégon*.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois besants de même, deux en chef et une en pointe. (*Dictionnaire de Lachesnaye-Desbois*, volume III, p. 34).

RÉGIS ROY.

## QUESTIONS

1288.—Est-ce de notre Frontenac qu'il est question dans le passage suivant d'Arvède Barine, dans son livre *Louis XIV et la Grande Mademoiselle*, p. 16 :

“ L'une de ces dames (à Mademoiselle), la gracieuse Frontenac aux yeux “ remplis de lumière ”, avait fait un mariage d'inclination, chose absurde, chose basse et honteuse, au jugement de sa maîtresse. Le ménage alla mal. M. de Frontenac était un bizarre. Sa jeune femme le prit en crainte, puis en aversion, et il se passa entre eux, à Saint-Fargeau, des scènes tragi-comiques..... ”

X. X. X.

1289.—M. Daine, qui fut magistrat de police à Québec, sous le régime français, est-il mort dans la Nouvelle-France ?

A. B. G.

1290.—Denis-Nicolas Foucault enfermé à la Bastille en 1770 ou 1771, était-il d'origine canadienne ? Était-il allié à notre famille de Beaujeu ?

de B.

1291.—Où trouverais-je une biographie complète de M. de Tracy ?

CURIOS.

1292.—Le comté de Bellechasse a-t-il existé dès 1792 ?

St-M.

1293.—Existe-t-il encore une famille de Croizille au Canada ?

CRA.

1294.—Quelle est donc cette “ canadienne ”, dont parle le général Thiébault dans ses *Mémoires*, t. III, p. 237 :

“ J'aperçus, (à l'Opéra de Madrid) la plus magnifique créature qui jamais m'eut apparu. Je sus que c'était la plus belle femme qu'on se rappelait avoir vue à Madrid, canadienne de naissance, et épouse du colonel de cavalerie Minutoro.”

X. X. X.

---

---

**VIENT DE PARAITRE**

**Histoire de L'Acadie**  
**Province de Québec**

— PAR —

**L'abbé S.-A. Moreau, Ptre**

Curé de St Jacques-le-Mineur.

---

**Orné de plusieurs belles gravures**

---

*Prix : \$1.00 l'exemplaire*

(Franco : \$1.15)

---

En vente chez J.-P. Garneau, libraire, rue de la Fabrique, Québec ; Cadieux & Derome, libraires, rue Notre-Dame, Montréal ; Granger & Frères, libraires, rue Notre-Dame, Montréal, et chez l'auteur, Saint-Jacques-le-Mineur.

---

---

---

**VIENT DE PARAITRE**

# L'ABBÉ HOLMES

ET

## L'instruction publique

PAR

**L'abbé Auguste Gosselin**

Docteur ès Lettres, membre de la Société Royale du Canada

**Prix : \$0.50, frais de port compris**

S'adresser à l'auteur,

à St-Charles de Bellechasse, P. Q.

---

SOMMAIRE:—L'abbé Holmes, conférencier de N. D. de Québec, grand éducateur de la jeunesse.—Son voyage en Europe pour les Ecoles Normales (1836-37).—Ses jeunes compagnons de voyage, Parent, Taschereau et Fortier.—L'abbé Holmes et nos maison d'éducation, Saint-Hyacinthe, Nicolet, Québec, Sainte-Anne, etc.—A Londres, à Paris, à Rome, etc.—Etablissement des Ecoles Normales en 1837.—L'abbé Holmes et les Ursulines.

---